

Améliorations des conditions de travail du personnel soignant et enseignant

Conférence de presse
12 juin 2023

Intervenants

M. Mathias REYNARD

Chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

M. Christophe DARBELLAY

Chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Introduction – Constats de départ

Personnel soignant

- ▲ Pénurie de personnel soignant
 - Constat cantonal, national et international
 - Mise en évidence avec la pandémie de COVID-19
- ▲ Besoin accru en personnel qualifié
 - Charge de travail
 - Sorties prématurées
 - Difficulté de recrutement
 - Evolution démographique
 - Dépendance des pays voisins

 **Garantir la sécurité des soins pour la population**

Introduction - Constats de départ

Personnel enseignant

- ▲ Le Valais dispose d'une des meilleures écoles de Suisse
- ▲ Actuellement pénurie d'enseignants et difficulté de recrutement
- ▲ Manque d'attractivité et de reconnaissance sociale
- ▲ Complexification des situations et des prises en charge des élèves en difficulté
- ▲ Impact sur la qualité de l'enseignement

 **Urgence d'agir : valoriser une profession indispensable à notre société**



Mesures en faveur du personnel soignant du canton

Mathias REYNARD

Chef du département de la santé, des affaires sociales et de la culture



Contexte – personnel soignant

▲ Besoin de relève

→ mandat à l'Observatoire suisse de la santé (Obsan)

▲ Initiative populaire pour des soins infirmiers forts

• 1^{ère} étape : offensive de formation

- Loi sur la mise à disposition des places de stage
- Mandat à l'HES pour la mise en place de modules pour les personnes souhaitant revenir dans la profession
- Mise en place d'une Task Force cantonale

• 2^{ème} étape : amélioration des conditions de travail

→ anticipation du canton dans l'attente des décisions fédérales

Contexte – personnel soignant

▲ Mai 2022 :

Acceptation par le Grand Conseil du postulat «Gesamtarbeitsvertrag in Gesundheitsbereich».

→ création d'une commission **CCT** soins de longue durée

▲ Décembre 2022 :

Octroi de **7 millions** de francs par le Grand Conseil pour l'harmonisation des salaires du personnel soignant de l'HVS avec *l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC)* et *l'Hôpital de Thoune*.

Mesures – personnel soignant

Amélioration des conditions sociales et salariales

▲ Combinaison de trois dimensions pour une promotion durable des professions des soins :

1. Adaptation des salaires
2. Augmentation du nombre de postes
3. Amélioration des conditions-cadre

▲ Personnel soignant

- Hôpital du Valais
- EMS et CMS

▲ Décision du Conseil d'Etat d'investir des montants conséquents **de manière progressive dès 2023**

Mesures 2023 – personnel soignant

2023 = CHF 7 millions

▲ **CHF 7 millions** (décision du Grand Conseil déc. 2022)

- **CHF 1 million** pour l'augmentation des indemnités (HVS)
 - des heures de nuit : de CHF 6.50 à CHF 7.50
 - des weekends et des jours fériés : de CHF 6.00 à CHF 7.00
 - **CHF 6 millions** pour l'augmentation des salaires < CHF 120'000 de toutes les fonctions de la famille des soins, médicot techniques et médicothérapeutiques de l'Hôpital du Valais
 - ~ 3'200 employés
- Financement par les prestations d'intérêt général (PIG)

Mesures 2024 – Personnel soignant

2024 = CHF 7 + 8 millions = CHF 15 millions de francs

▲ **CHF 8 millions** supplémentaires en 2024 pour :

- **Amélioration de la dotation** (HVS)
 - environ CHF 3.5 millions
 - Entre 20 et 30 EPT supplémentaires par année, afin de tendre vers l'objectif de ratio de 1:5 (+ 60 EPT sur 2 ans)
 - Nécessité d'un objectif réalisable

Mesures 2024 – Personnel soignant

2024 = CHF 7 + 8 millions = CHF 15 millions de francs

▲ **CHF 8 millions** supplémentaires en 2024 pour :

- Mise en œuvre d'une **Convention collective de travail (CCT)** pour les soins de longue durée
→ environ CHF 4.5 millions (travaux en cours)
 - Harmonisation des conditions sociales et salariales entre **EMS et CMS**

✓ **Personnel de l'HVS et des EMS/CMS**

11

Mesures 2025 – Personnel soignant

2025 = CHF 7 + 8 + 5 millions = CHF 20 millions

▲ **CHF 5 millions** supplémentaires en 2025 pour :

- **Amélioration de la dotation (HVS)**
→ environ CHF 3.5 millions
 - Entre 20 et 30 EPT supplémentaires par année, afin de tendre vers l'objectif de ratio de 1:5 (+ 60 EPT sur 2 ans)
- **Rapprochement des salaires** du personnel soignant des EMS et CMS avec ceux de l'HVS
→ solde d'environ CHF 1.5 million de francs à disposition, travaux courant 2024

✓ **Personnel de l'HVS et des EMS/CMS**

12

Récapitulatif – Personnel soignant

Année	Mesures	Montants	Total
2023	HVS	Indemnités nuit, jours fériés, weekends	CHF 7 mios
	HVS	Revalorisation des salaires	
2024	HVS	Indemnités nuit, jours fériés, weekends	CHF 15 mios
	HVS	Revalorisation des salaires	
	HVS	Augmentation de la dotation	
	EMS/CMS	Mise en œuvre de la CCT	
2025	HVS	Indemnités nuit, jours fériés, weekends	CHF 20 mios
	HVS	Revalorisation des salaires	
	HVS	Augmentation de la dotation	
	EMS/CMS	Mise en œuvre de la CCT	
	HVS EMS/CMS	Augmentation de la dotation Rapprochement des salaires HVS/EMS/CMS	

13

CANTON DU VALAIS
SAINTON WALLIS

Conclusion – Personnel soignant

- ▲ Volonté du Grand Conseil pour le personnel soignant
- ▲ Priorité du Gouvernement
- ▲ Efforts importants du canton
- ▲ Investissements nécessaires pour
 - La revalorisation et l'attractivité des professions du domaine des soins
 - La compétitivité du canton
 - L'avenir de notre système de santé
 - La sécurité des patients
- ▲ Sous réserve d'éventuelles contributions de la Confédération

14

CANTON DU VALAIS
SAINTON WALLIS



**Mesures en faveur des élèves/étudiants et
apprentis ainsi que du personnel enseignant et des
directions d'école**

Christophe DARBELLAY
Chef du département de l'économie et de la formation



**Améliorer les conditions de travail des enseignants en
Valais = Investir dans l'avenir**

- ▲ Garantir un enseignement de qualité
- ▲ Offrir des conditions de travail adaptées à la situation actuelle
- ▲ Augmenter l'attractivité de la profession
- ▲ Renforcer l'encadrement des élèves, étudiants et apprentis car situations de plus en plus complexes
- ▲ Mettre plus de ressources à disposition des directions pour la gestion de leur établissement



**Des mesures bénéfiques pour la formation de tous les
élèves, étudiants et apprentis valaisans**

Degré primaire

- ▲ Réduction du nombre de périodes présentiels de 32 à 30 face aux élèves
- ▲ Revalorisation du titulariat
- ▲ Renforcement des périodes attribuées à la médiation scolaire et généralisation des enseignants-ressources
- ▲ Encouragement et soutien aux communes pour une dotation supplémentaire aux directions d'écoles
- ▲ Augmentation du budget de la formation continue des enseignants

17

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Secondaire I – Cycle d'orientation

- ▲ Réduction du nombre de périodes présentiels de 26 à 25 face aux élèves
- ▲ Prévention du décrochage scolaire et des comportements inadaptés
- ▲ Assouplissement des normes d'organisation de l'année scolaire
- ▲ Renforcement des périodes attribuées à la médiation scolaire
- ▲ Augmentation du budget de la formation continue des enseignants

18

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Secondaire II général et professionnel

- ▲ Revalorisation du titulariat
- ▲ Renforcement et augmentation de la dotation des directions
- ▲ Réévaluation des fonctions de proviseur, d'adjoint et de chef de section
- ▲ Augmentation du budget de la formation continue des enseignants

19

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Tous les degrés

- ▲ Suppression de la classe d'attente pour les nouveaux enseignants
 - Effective depuis la rentrée scolaire 2022/2023
- ▲ Mise en place de mesures d'encadrement et soutien du personnel enseignant et des directions d'école
 - Structure pour le soutien des enseignants de tous les degrés scolaires et pour l'accompagnement des directions d'école en cas de gestion des conflits
 - Renforcement de l'appui juridique
 - Mesures concernant la sécurité au travail et la protection de la santé du personnel (MSST)

20

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Mise en œuvre

- ▲ Investissement total : 29.74 millions
- ▲ Investissement à la charge du canton : 21 millions
- ▲ Echelonnement de l'entrée en vigueur des mesures :
 - 2022/2023: suppression de la classe d'attente: 1 million CHF
 - 2023/2024: coût total net pour le canton: 6 millions CHF
 - Dès 2024/2025: coût total net pour le canton: 14 millions CHF

21

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Récapitulatif

Entrée en vigueur

Primaire

Encouragement et soutien aux communes pour une dotation supplémentaire aux directions d'écoles	dès 23/24
Revalorisation du titulariat	dès 23/24
Renforcement des heures attribuées à la médiation scolaire et généralisation des enseignants-ressources	dès 23/24
Augmentation du budget de la formation continue des enseignants	dès 24/25
Réduction du nombre de périodes présentielles face aux élèves	dès 24/25

Cycle d'orientation

Prévention du décrochage scolaire et des comportements inadaptés.	dès 23/24
Assouplissement des normes d'organisation de l'année scolaire	dès 23/24
Renforcement des heures attribuées à la médiation scolaire	dès 23/24
Augmentation du budget de la formation continue des enseignants	dès 24/25
Réduction du nombre de périodes présentielles face aux élèves	dès 24/25

Secondaire 2 général et professionnel

Revalorisation du titulariat	dès 23/24
Renforcement et augmentation de la dotation des directions	dès 23/24
Réévaluation des fonctions de proviseur, d'adjoint et de chef de section	dès 24/25
Augmentation du budget de la formation continue des enseignants	dès 24/25

Tous les degrés

Suppression de la classe d'attente pour les nouveaux enseignants	dès 22/23
Mise en place de mesures d'encadrement et de soutien du personnel enseignant et des directions d'école	dès 24/25

22

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Conclusion

- ▲ Moment historique pour l'école valaisanne : des mesures sont mises en place dans tous les domaines de la formation de la scolarité obligatoire au secondaire II général et professionnel
- ▲ Renforcer la compétitivité du Valais dans le contexte de la pénurie d'enseignants
- ▲ Améliorer les conditions de travail, c'est améliorer l'attractivité de la profession des enseignants et son encadrement
- ▲ Reconnaître qu'enseigner est un métier passionnant mais exigeant
- ▲ Investir dans l'avenir de nos enfants pour leur offrir un environnement éducatif propice à leur développement et à leur réussite

23

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Questions
Réponses

24

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS